

SPORT



FOOTBALL / ELIM CAN 2027 :
Les Eperviers face à l'ambition d'une qualification #7



Hebdomadaire togolais satirique d'information et d'analyse | 20^{ème} année

Magnan

Libéré

N°857 du 23 septembre 2026 - Prix 250 CFA

Voltic
Au quotidien,
C'est sure,
C'est naturel.

Ne dites plus eau, dites Voltic.

177, Rue Hedzranawoe von OTR
Nord-Est, 2ème immeuble à droite

ISO 22000
PRIX DU GOÛT
SUPERIEUR

Voltic Togo

L'actualité en continu, sur notre site internet www.magnan-libere.tg

Réseaux sociaux

RENCONTRE HARC - CRÉATEURS
DE CONTENUS :

**Les précisions
de l'institution
de régulation** #4



La rencontre de ce mardi 22 septembre 2026 au siège de la Haute Autorité de Régulation de la Communication écrite, audiovisuelle et numérique (HARC) à Lomé, avec les créateurs de contenus, blogueurs, influenceurs, TikTokers et YouTubeurs, intervient à un moment où les frontières entre communication, création de contenus et information deviennent de plus en plus mouvantes.

Éducation

ECOLE TOGOLAISE DE 2023 À 2026 :

**Quatre ans
d'investissements,
les chiffres qui
parlent** #6



Le système éducatif togolais poursuit sa mue. À l'occasion de la rentrée scolaire 2026-2027, le Gouvernement met en avant plusieurs indicateurs qui témoignent des efforts engagés ces dernières années pour renforcer les capacités d'accueil, accroître les effectifs enseignants et améliorer les performances scolaires.

EAU POTABLE : PRÈS DE 10 MILLIARDS FCFA POUR LE GRAND LOMÉ

Des solutions adaptées aux zones rurales

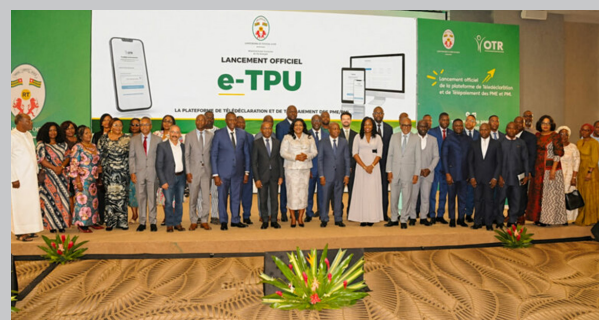
**305 FORAGES
POUR AMÉLIORER
L'ACCÈS À L'EAU
POTABLE DANS
LES PLATEAUX** #3



FISCALITÉ

L'OTR lance la plateforme e-TPU pour les PME/PMI

Les petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI), ainsi que les microentreprises, artisans et commerçants relevant de la taxe professionnelle unique (TPU), disposent désormais d'un nouvel outil pour accomplir leurs obligations fiscales. L'Office togolais des recettes (OTR) vient de lancer officiellement, la plateforme de télédéclaration et de télépaiement de la Taxe professionnelle unique e-TPU au cours d'une cérémonie intervenue ce jeudi 17 septembre 2026 à Lomé.



Carnet

Transformation du réseau routier

La réhabilitation et le dédoublement de la Route nationale n°1 (RN1) demeurent au cœur des projets structurants du réseau routier togolais.

Sur plus de 600 km entre Lomé et Cinkassé, les interventions se poursuivent. L'objectif à terme est de transformer cet axe stratégique en une route moderne à 2x2 voies.

En attendant cette transformation, les travaux permettent de préserver et d'améliorer la chaussée existante.

Dans la région Centrale, notamment à l'approche de Sokodé, les interventions avancent sur le tronçon reliant Aouda à Sokodé.

Sur une vingtaine de kilomètres, la chaussée a été entièrement réhabilitée et élargie.

Cette intervention améliore déjà les conditions de circulation sur cette partie de la RN1.

D'autres sections de l'axe font également l'objet de travaux, notamment au-delà de Sokodé.

Parallèlement, le projet de dédoublement progresse depuis Lomé. Le tronçon Agoènyivé-Togblékopé est déjà engagé.

La prochaine étape majeure concerne la section Togblékopé-Atakpamé, longue de 145,5 km. Son lancement reste toutefois lié à la libération préalable des emprises.

La RN1 revêt une dimension économique majeure.

Elle constitue l'un des principaux corridors reliant le port de Lomé aux pays de l'hinterland.

Les flux de marchandises à destination du Burkina Faso, du Niger et du Mali empruntent notamment cet axe.

La modernisation progressive de la RN1 répond donc à un double enjeu.

Il s'agit d'améliorer les déplacements à l'intérieur du pays, mais aussi de renforcer la fluidité du corridor logistique régional.

La réhabilitation des sections existantes et le futur dédoublement de l'axe participent ainsi à une même ambition : disposer d'une infrastructure routière plus adaptée aux besoins croissants du transport et des échanges.

Le problème qui se pose aujourd'hui c'est celui du déguerpissement des occupants concernés ; Tout donne l'impression que les gens font de la sourde oreille. Et pour cause/ Lorsqu'on quitte Togblékopé pour aller vers Tsévié il n'y a rien qui montre que les riverains sont prêts à quitter afin de permettre au démarrage effectif des travaux/ Et pourtant tout a été mis en œuvre pour les informations et la sensibilisation. La réhabilitation de cette voie est d'une grande nécessité et d'une grande importance pour le développement économique de notre pays. C'est donc dans l'intérêt supérieur de la nation.

SOCIÉTÉ CIVILE ET MÉDIAS :
FONGTO : bâtir une collaboration plus forte avec ” Space to Lead “
Risques pour les médias de travailler avec les organisations de jeunes

À Lomé, une formation de trois jours, a permis d'outiller les professionnels des médias sur l'espace civique et le rôle des organisations de la société civile. Une initiative destinée à renforcer la couverture des actions des OSC et la participation des jeunes à la vie publique.

La Fédération des Organisations Non Gouvernementales au Togo (FONGTO), en collaboration avec Plan International Togo, a lancé, mardi 15 septembre 2026 à Lomé, un atelier de formation destiné aux professionnels des médias. Organisée dans le cadre du programme « Space to Lead », financé par l'Agence suédoise de développement international (ASDI), cette rencontre vise à renforcer les capacités des journalistes et à promouvoir une collaboration plus étroite entre les médias et les organisations de la société civile (OSC).

Mieux comprendre la société civile et l'espace civique

Durant trois jours, les participants sont invités à approfondir leurs connaissances sur la société civile, l'espace civique et les thématiques portées par le projet « Space to Lead ». L'objectif est de permettre aux professionnels des médias de mieux comprendre le rôle des OSC, de valoriser leurs initiatives ainsi que celles des jeunes, et de contribuer au plaidoyer et au dialogue avec l'État. Le programme « Space to Lead » s'inscrit dans une démarche de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de promotion de la participation des enfants et des jeunes à la vie publique. Au cours des travaux, plusieurs modules ont été présentés par Mohamed Tchakala, conseiller régional CSO. Les échanges ont notamment porté sur la définition de la société civile, ses différentes composantes et les rôles respectifs de l'État, du secteur privé et des organisations citoyennes.

Les participants ont également été sensibilisés à la notion d'espace civique, défini comme l'environnement dans lequel les citoyens et les organisations peuvent exercer leurs droits et participer à la vie publique. La liberté d'expression, la liberté d'association, les rassemblements pacifiques et la participation aux actions collectives figurent parmi les éléments essentiels abordés. Selon le communicateur, l'espace civique peut être ouvert, restreint ou fermé, en fonction des possibilités offertes aux citoyens et aux organisations d'exercer leurs libertés. Cette réflexion a également permis de mettre en lumière la place et la responsabilité des médias dans cet environnement.

Les médias, des acteurs essentiels de l'espace civique

Les débats ont souligné que le rôle

du journaliste ne se limite pas à recueillir et à diffuser l'information. Les professionnels des médias peuvent également contribuer à la dynamique de l'espace civique, notamment à travers la production d'informations fiables et la mise en lumière des préoccupations des citoyens.

Dans son discours d'ouverture, Antoine Afanou, conseiller en communication et représentant du ministre de la Communication, a insisté sur l'importance d'un espace civique sain, où chacun peut « librement s'exprimer, analyser, proposer, s'organiser ».

Il a également relevé la responsabilité des médias dans la circulation de l'information entre les institutions, les citoyens, les communautés et les organisations de la société civile.

Pour Émilie Samboe, conseillère technique à la jeunesse de Plan International Togo, la collaboration entre les OSC et les médias est indispensable pour mieux faire entendre les préoccupations des jeunes et des filles engagés dans le projet.

« Les organisations de la société civile avec Plan International Togo ne peuvent pas travailler seules. Alors, on a besoin d'une collaboration de qualité et surtout avec les médias », a-t-elle déclaré.

Cette collaboration doit permettre aux journalistes de mieux connaître les actions menées par les organisations de la société civile et les organisations de jeunes, afin de produire des contenus susceptibles de valoriser leurs initiatives et de soutenir les efforts de plaidoyer auprès des pouvoirs publics.

Vers un cadre de collaboration plus structuré

Du côté de la FONGTO, cette formation représente une étape dans la construction d'une relation plus structurée entre les médias et la société civile.

Le président du conseil d'administration de la FONGTO, Hanan Ametepe, a souligné la complémentarité entre les deux secteurs. Tandis que les organisations de la société civile interviennent sur le terrain, recueillent des informations et mettent en œuvre des actions au profit des populations, les médias contribuent à la diffusion de ces réalités et à la visibilité des initiatives.

« Nous voulons commencer par réfléchir sur un cadre de collaboration qui va lier les deux entités », a-t-il indiqué, en faisant référence aux médias et aux organisations de la société civile.

Les participants sont ainsi appelés à



partager leurs expériences et à réfléchir aux modalités d'une coopération susceptible de mieux répondre aux besoins des populations.

La protection des enfants et l'engagement des jeunes au cœur des échanges

La formation a également abordé des questions liées à la sauvegarde, à la promotion et à la protection des enfants, ainsi qu'à la sécurité des participants aux activités du programme. L'engagement et la participation des jeunes dans les différentes initiatives constituent également des axes importants des travaux.

Ces thématiques visent à renforcer la compréhension des responsabilités des différents acteurs intervenant dans les activités impliquant les enfants et les jeunes.

À l'issue des trois jours de formation, les organisateurs espèrent que les professionnels des médias disposent d'une meilleure maîtrise des notions relatives à la société civile, à l'espace civique et aux thématiques du projet « Space to Lead ».

Ils ambitionnent également de favoriser une couverture médiatique accrue des initiatives des OSC et des jeunes, ainsi que la production de contenus pouvant alimenter le plaidoyer et contribuer au dialogue avec l'État.

La FONGTO entend inscrire cette dynamique dans la durée

Au-delà de la formation, la FONGTO souhaite faire émerger un cadre de collaboration plus formel entre les médias et la société civile. Cette ambition intervient alors que l'organisation célèbre ses 50 ans d'existence en 2026, et entend poursuivre le renforcement de ses relations avec les professionnels des médias.

L'enjeu est désormais de transformer les échanges en pratiques durables, à travers de nouvelles méthodes et des normes de travail partagées. Pour les organisateurs, l'atelier constitue ainsi non seulement un espace d'apprentissage, mais aussi un point de départ vers une coopération plus étroite entre médias et organisations de la société civile au service de l'information citoyenne et de la participation des jeunes.

Risques pour les médias de travailler avec les organisations de jeunes

Les médias et les organisations de jeunes sont deux acteurs clés de la démocratie. Leur collaboration est bénéfique pour donner la parole aux jeunes et rajeunir l'audience. Cependant, cette collaboration n'est pas

sans risques pour le média, tant sur le plan déontologique, juridique que sécuritaire.

. Les risques déontologiques et professionnels

Perte d'indépendance et d'impartialité : Le média risque de devenir l'organe de communication de l'organisation. Il perd sa neutralité, surtout si l'organisation a une coloration politique. Atteinte à la crédibilité : Les organisations de jeunes privilégient souvent le militantisme à la rigueur. Diffuser des informations non vérifiées, émotionnelles ou exagérées peut discréditer le média. Conflit de ligne éditoriale : Les jeunes cherchent le buzz, le sensationnel, le média doit respecter l'éthique et la vérification.

Les risques juridiques Responsabilité pénale : En cas de diffamation, d'injure ou de fausse nouvelle apportée par l'organisation, c'est le directeur de publication du média qui est poursuivi devant la HAAC et les tribunaux, selon le Code de la presse au Togo. Non-respect des droits des mineurs : Beaucoup d'adhérents sont mineurs. La diffusion de leur image ou de leurs propos sans autorisation parentale viole le Code de l'enfant

. Manipulation : Le média peut être utilisé pour faire de la propagande déguisée.

Les risques sécuritaires et économiques Risque sécuritaire : Si l'organisation mène des actions contestataires, le média partenaire peut être assimilé à un opposant et subir pressions, menaces ou suspension.

Risque économique : Confusion entre partenariat et publicité. L'organisation peut exiger de l'argent ou un financement en échange, ce qui crée un conflit d'intérêts. Instabilité : Les organisations de jeunes sont souvent éphémères, divisées par des querelles de leadership, ce qui rend le projet médiatique fragile.

Travailler avec les organisations de jeunes est une opportunité pour les médias de se renouveler, mais cela exige des garde-fous. Le média doit garder sa liberté éditoriale, vérifier systématiquement les informations et formaliser la collaboration par une charte ou un protocole d'accord. La collaboration ne doit pas être une fusion. Petite phrase pour ouvrir le débat à la fin

La question n'est donc pas de savoir s'il faut collaborer, mais comment collaborer sans se compromettre



Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

EAU POTABLE : PRÈS DE 10 MILLIARDS FCFA POUR LE GRAND LOMÉ

Des solutions adaptées aux zones rurales

305 forages pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les Plateaux

À l'horizon 2030, le Togo veut franchir un cap majeur dans l'accès à l'eau potable. Pour y parvenir, le pays mise sur une combinaison d'investissements dans les grandes villes, d'extension des réseaux, de forages, de postes d'eau autonomes et de mini-adductions. Du Grand Lomé aux zones rurales, plusieurs programmes mobilisent déjà des milliards de francs CFA et des partenaires techniques et financiers.



Le Togo s'est fixé 2030 comme échéance pour atteindre l'accès universel à l'eau potable, conformément à l'Objectif de développement durable (ODD) numéro 6 sur l'eau et l'assainissement. Cette ambition repose sur une stratégie qui combine le développement des infrastructures et la mobilisation de financements publics et extérieurs. Le chantier est particulièrement important dans un pays où les besoins diffèrent fortement selon les territoires. Dans les grands centres urbains et les localités isolées, le gouvernement privilégie davantage des solutions adaptées aux réalités locales.

Près de 10 milliards pour le Grand Lomé
Pour améliorer l'approvisionnement en eau potable dans le Grand Lomé, le Togo investit 9,84 milliards de francs CFA dans la deuxième phase du projet AEP Lomé 2. Il vise principalement à augmenter l'offre d'eau potable de 15 000 m3 par jour afin de mieux répondre à la croissance des besoins de la population. Il prévoit également la construction de 5 châteaux d'eau dans les zones de Zossimé, Alinka, Logoté/Sagbado, Attiégo et Dangbessito, ainsi que l'extension des réseaux de distribution. Ces nouvelles infrastructures devraient permettre à plus de 200 000 habitants supplémentaires d'accéder à une meilleure desserte en eau potable.

Des solutions adaptées aux zones rurales
La politique d'accès universel ne concerne cependant pas uniquement Lomé et les grandes villes. Une partie de l'effort porte sur les localités rurales et semi-rurales, où la construction d'un vaste réseau centralisé peut être plus coûteuse et techniquement difficile. C'est dans ce contexte que le programme de réalisation de postes d'eau autonomes (PEA) a été lancé en 2021, prévoyant la réalisation de

1 000 PEA dans les zones les plus reculées. Entre 2021 et 2022, 221 PEA avaient déjà été réalisés, avec plus de 120 000 bénéficiaires. En parallèle, dans les régions des Plateaux et de la Centrale, un programme prévoit la réalisation de 17 mini-adductions d'eau potable et de 15 postes d'eau autonomes alimentés par des systèmes solaires. Au total, 32 infrastructures dans 32 localités sont concernées, avec un financement de 2,5 milliards de francs CFA. Les mini-adductions permettent de desservir une localité à partir d'un système adapté à la taille de la population.

Les Savanes, un investissement structurant
Dans les Savanes, les investissements prennent une dimension particulière en raison des besoins importants en infrastructures hydrauliques. Un programme soutenu par l'Agence française de développement (AFD) cible notamment Dapaong, Cinkassé, Tandjouaré, Korbongou, Gando et Mandouri, ainsi que les zones semi-urbaines. Le dispositif prévoit notamment un centre de traitement des eaux d'une capacité de 11 300 m3 par jour, auquel doivent s'ajouter des travaux d'extension et de modernisation des réseaux. À l'échelle du programme, 205 000 branchements particuliers sont prévus et environ 125 000 personnes doivent bénéficier de l'accès à l'eau à travers des bornes-fontaines. L'objectif est donc de renforcer à la fois la production, le stockage et la distribution, afin que les investissements hydrauliques se traduisent effectivement par une amélioration de l'accès pour les ménages.

305 forages pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les Plateaux
Les ouvrages réalisés dans le cadre du projet de réalisation de 305 forages dans la région des plateaux ont été officiellement réceptionnés par le ministère délégué chargé de l'eau et de l'assainissement. la cérémonie

de remise officielle a eu lieu le vendredi 18 septembre 2026 à Wahala (préfecture de Haho). Ces ouvrages répartis dans 285 villages, couvrent les 12 préfectures de la région des Plateaux. Ils sont issus de la coopération entre la République togolaise et la République populaire de Chine, à la suite des accords conclus entre les deux pays les 24 août et 1er septembre 2023. La mise en œuvre du projet, confiée à la société ZHONGMEI ENGINEERING GROUP LIMITED, vise à renforcer l'accès à l'eau potable des populations rurales de la région des Plateaux à travers la réalisation d'ouvrages hydrauliques destinés à répondre durablement aux besoins des communautés bénéficiaires. Ainsi 305 forages équipés de 305 pompes à motricité humaine ont été réalisés. Ils contribueront à réduire les maladies d'origine hydrique, notamment la diarrhée, la fièvre typhoïde et le choléra, ainsi que la mortalité infantile. Ils permettront également de gagner du temps et de renforcer les revenus et les capacités économiques des ménages. Selon le ministre délégué auprès du ministre de l'Aménagement du territoire, chargé de l'eau et de l'assainissement, Séna ALIPUI, à travers ces ouvrages, ce sont des milliers de concitoyens qui voient se rapprocher d'eux une ressource essentielle à la vie qui est l'eau potable.

« L'accès à l'eau potable constitue bien plus qu'une réponse à un besoin quotidien. L'eau est une condition essentielle de la santé, de l'hygiène, de l'éducation, de la dignité et du développement économique et social. Lorsqu'un forage est réalisé dans une communauté, ce n'est pas seulement un ouvrage qui est construit. C'est du temps gagné pour les femmes et les jeunes filles, ce sont de meilleures conditions d'hygiène pour les ménages, une meilleure protection contre certaines maladies liées à l'eau et, surtout, une perspective nouvelle pour toute une communauté », a-t-il fait savoir. Le ministre a également souligné que la réalisation de ces 305 forages dans la région des Plateaux traduit la volonté du gouvernement de poursuivre les investissements dans les infrastructures hydrauliques afin de réduire progressivement les disparités d'accès à l'eau potable et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales. Séna ALIPUI a donc invité les bénéficiaires à considérer chacun de ces ouvrages comme un bien commun dont la pérennité dépendra de l'engagement de tous. « Il vous appartient de veiller à leur protection, de signaler rapidement toute panne ou dégradation et de soutenir les mécanismes locaux de gestion qui seront mis en place conformément aux dispositions en

vigueur. Un forage bien réalisé mais mal entretenu ne peut produire durablement les effets attendus. La pérennisation des investissements réalisés doit être au cœur de nos préoccupations », a insisté le ministre. Il a par ailleurs exprimé sa gratitude à la République populaire de Chine pour son accompagnement constant dans les efforts de développement du Togo. Pour sa part, l'ambassadrice de République populaire de Chine au Togo, WANG Min a affirmé que depuis le démarrage du projet, les équipes chinoises et togolaises ont surmonté de nombreux défis, notamment les conditions géologiques complexes et les difficultés liées à la saison des pluies, pour achever l'ensemble des travaux avec six mois d'avance. Elle a ajouté que les forages réalisés contribuent à améliorer des conditions de vie en milieu rural, à faciliter considérablement l'accès à l'eau potable, en particulier pour les femmes et les enfants, et à créer des conditions favorables au développement agricole et la revitalisation rurale. Le projet de réalisation de 305 forages dans la région des plateaux a été lancé en décembre 2024 avec pour objectif de réaliser, en deux ans, 305 forages dans cette région.

T.B.

MÉDIAS AUDIOVISUELS PUBLICS

Les distributeurs ont 30 jours pour se mettre en conformité

Le gouvernement togolais rappelle aux sociétés et organismes de distribution de services de communication audiovisuelle leur obligation légale de mettre gratuitement à la disposition de leurs abonnés les services des médias audiovisuels publics. Dans une lettre circulaire datée du 18 septembre 2026, le ministre de la Communication, Yawa Ahofa Kouigan, invite les distributeurs concernés à se conformer à cette exigence dans un délai de trente jours.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi n°2019-016 du 30 octobre 2019 portant régime juridique applicable aux communications audiovisuelles en République togolaise. Son article 36 prévoit clairement que : « Sur le territoire national, tout distributeur de services met gratuitement à disposition de ses abonnés les services des médias audiovisuels publics. » Le ministère de la Communication constate toutefois que cette disposition n'est pas systématiquement respectée par l'ensemble des distributeurs opérant sur le territoire national. Les services des médias audiovisuels publics ne seraient ainsi pas toujours accessibles gratuitement à tous les abonnés, en dépit des prescriptions légales en vigueur. La circulaire ministérielle rappelle donc aux acteurs concernés la nécessité de prendre toutes les dispositions requises afin de garantir l'accès

gratuit aux services publics de communication audiovisuelle, notamment ceux de la Télévision Togolaise (TVT), de Radio Lomé et de Radio Kara. Les distributeurs qui ne se sont pas encore conformés à cette obligation disposent désormais d'un délai de trente jours, à compter de la date de la circulaire, pour procéder à leur mise en conformité. À l'issue de cette période, ils devront également informer le ministère de la Communication des mesures prises pour assurer le respect de l'article 36 de la loi précitée. Le ministère entend ainsi renforcer l'application effective du cadre juridique régissant la distribution des services audiovisuels au Togo. La circulaire précise qu'à défaut de mise en conformité dans le délai imparti, les situations concernées seront transmises à l'autorité de régulation compétente, afin que les suites relevant de ses attributions puissent être



envisagées. À travers ce rappel, le ministère de la Communication entend garantir à l'ensemble des abonnés des services de distribution audiovisuelle un accès effectif et gratuit aux médias audiovisuels publics, conformément aux dispositions légales. Le ministre Yawa Ahofa Kouigan dit attacher du prix au respect scrupuleux de cette obligation et appelle les différents acteurs à faire preuve de diligence dans sa mise en œuvre.

RENCONTRE HARC / CRÉATEURS DE CONTENUS : Les Précisions de l'institution de régulation

La rencontre de ce mardi 22 septembre 2026 au siège de la Haute Autorité de Régulation de la Communication écrite, audiovisuelle et numérique (HARC) à Lomé, avec les créateurs de contenus, blogueurs, influenceurs, TikTokers et YouTubeurs, intervient à un moment où les frontières entre communication, création de contenus et information deviennent de plus en plus mouvantes.



Annoncée par la HARC autour des enjeux liés aux réseaux sociaux et aux plateformes numériques, cette initiative traduit une réalité désormais difficile à ignorer : les habitudes du public togolais changent et les acteurs de l'information doivent, eux aussi, évoluer. Sur l'objectif de cette rencontre, le président de la HAAC, Willbronde Pitalounani Telou, n'a pas laissé planer le doute. L'institution entend progressivement mettre en place les mécanismes nécessaires à la régulation des contenus diffusés sur les réseaux sociaux.

« S'il n'y a pas cette police [NDLR : la police des réseaux sociaux], on ne saurait pas qui a publié un contenu malveillant et l'interpeller. Nous n'allons évidemment pas vous dévoiler les méthodes que nous allons utiliser pour vous détecter. Est-ce qu'un policier vous explique comment il procède pour interpeller un voleur ? Non. De la même manière, nous avons nos méthodes et nos partenaires, notamment l'IPDCP, l'ANCy et l'ARCEP. Personne ne vous dira exactement comment il procède pour vous détecter. Mais soyez-en certains : nous avons les moyens et les compétences nécessaires pour y parvenir », a-t-il expliqué.

Pour le moment, poursuivra-t-il, la priorité reste toutefois à la sensibilisation. La HAAC entend d'abord amener les créateurs de contenus à mieux mesurer les conséquences de leurs publications, avant d'envisager des mesures plus coercitives.

« Si vous publiez une information qui n'est pas juste, on vous demande de la rectifier. Si vous ne le faites pas, on peut supprimer le contenu, voire supprimer votre compte. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici avec l'ANCy, l'IPDCP et l'ARCEP, qui se chargeront, dans un premier temps, de ne pas procéder directement à la suppression, mais de faire en sorte que le contenu soit mis en veilleuse. Et on vous demandera de vous conformer. Mais si vous êtes un récidiviste patenté, on procédera au retrait. Et c'est faisable », a prévenu le président de la HAAC.

Même les comptes situés à l'étranger dans le viseur

La compétence territoriale de la HAAC ne constituerait pas, selon son président, un obstacle absolu lorsqu'il s'agit de contenus diffusés depuis l'étranger.

« C'est vrai que, sur le territoire national, la HAAC a une compétence territoriale. Mais ceux qui sont à l'extérieur et qui tiennent des propos haineux ou violents, des solutions peuvent également être prises à leur encontre, y compris éventuellement la suppression de leur compte. C'est possible. Il faut que les gens le sachent », a insisté Willbronde Pitalounani Telou.

Pour le président de la HAAC, les prérogatives de l'institution ne se limitent désormais plus aux médias classiques. Elles doivent également prendre en compte les réseaux sociaux, devenus de véritables espaces d'expression, de débat public, d'information et de mobilisation citoyenne.

Pendant longtemps, le journal était le principal moyen de s'informer sur l'actualité. Aujourd'hui, un événement peut être filmé avec un téléphone, monté en quelques minutes et partagé à des milliers de personnes sur TikTok, Facebook, YouTube ou d'autres plateformes. Le créateur de contenus est ainsi devenu un acteur important de l'écosystème numérique. Cette évolution explique aussi pourquoi les entreprises et les marques se tournent davantage vers ces profils pour leurs campagnes de communication et de publicité.

Pour autant, cette nouvelle réalité ne signifie pas nécessairement la disparition du journalisme. Elle oblige plutôt le secteur à revoir ses méthodes. Au Togo, les médias doivent désormais apprendre à travailler avec les nouveaux formats, produire davantage de contenus vidéo, exploiter les réseaux sociaux, utiliser les outils d'intelligence artificielle avec discernement et surtout comprendre les nouvelles habitudes de consommation de l'information. La HARC elle-même présente l'innovation et la

modernisation comme des axes liés à l'évolution de la communication numérique.

Le véritable défi se situe donc moins dans la concurrence entre journalistes et créateurs de contenus que dans la capacité des médias à rester pertinents. Un créateur peut attirer rapidement une communauté grâce à son style et à sa proximité avec son public. Le journaliste, lui, conserve des exigences particulières : vérifier les faits, rechercher les sources, donner le contexte, recueillir les différentes versions d'une affaire et respecter les règles professionnelles. Dans un environnement où la vitesse de publication est devenue déterminante, ces principes restent essentiels pour distinguer une information journalistique d'un simple contenu publié sur internet.

Cette transformation pose également la question du modèle économique de la presse togolaise. Alors que certains créateurs parviennent à monétiser leur audience ou à obtenir des contrats publicitaires, plusieurs médias traditionnels et en ligne doivent composer avec des ressources limitées. La HARC continue d'ailleurs d'encadrer différents types de médias, notamment la presse en ligne et les Web TV, ce qui montre l'élargissement progressif de l'écosystème médiatique.

La rencontre du 22 septembre doit donc être considérée comme un signal supplémentaire d'une mutation déjà engagée. Le journalisme togolais n'a pas vocation à disparaître, mais il ne peut plus rester figé dans les pratiques d'hier. Les médias doivent investir dans la formation, les outils numériques, la vidéo, les réseaux sociaux et de nouvelles formes de narration, sans abandonner leur responsabilité première : produire une information fiable.

À l'ère de TikTok, de YouTube et de l'intelligence artificielle, la question n'est plus de savoir si le numérique va transformer le journalisme, mais comment les professionnels togolais vont réussir à accompagner cette transformation.

Tassou

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE Le Togo investit dans les animaux, les poissons et surtout dans les hommes

Vacciner les animaux, soutenir les pêcheurs, développer la pisciculture, mais aussi former une nouvelle génération de professionnels capables de transformer ces filières, c'est au Togo que cela se passe. L'élevage et la pêche occupent une place de plus en plus assumée dans la stratégie de développement agricole du pays.

À la fin des années, les pouvoirs publics multiplient les leviers d'intervention, de la santé animale à la production halieutique, en passant par la formation professionnelle.

12,5 millions d'animaux vaccinés

Dans l'élevage, la première richesse est vivante. Elle peut donc être fragilisée, voire anéantie, par les maladies animales. La vaccination de 12,5 millions d'animaux ces dernières années constitue dès lors une intervention dont la portée dépasse largement le chiffre annoncé. Elle protège les troupeaux et réduit les risques sanitaires susceptibles d'affecter les exploitations.

Pour un éleveur, perdre un animal n'est pas une simple perte matérielle. Il peut s'agir d'une source de revenus, d'un reproducteur, d'un moyen de constituer progressivement un patrimoine ou d'une ressource destinée à l'alimentation du ménage.

Prévenir les maladies revient donc à protéger directement le capital économique des exploitants. La vaccination contribue également à préserver la disponibilité des produits d'origine animale. En protégeant les cheptels, elle participe à maintenir la production de viande, de lait et d'autres produits destinés aux marchés et à la consommation. Soigner une maladie après son apparition est nécessaire ; empêcher qu'elle décime un troupeau est économiquement plus puissant.

De la pêche traditionnelle à une aquaculture mieux équipée

Le soutien aux activités halieutiques se trouve dans ce même élan de sécurisation et d'accroissement de la production. La mise à disposition d'alevins et de cages flottantes pour la pisciculture contribue au développement de l'aquaculture, une activité appelée à jouer un rôle croissant dans l'approvisionnement en produits de la pêche.

L'alevin constitue le point de départ de la production piscicole. En faciliter l'accès permet donc aux producteurs de disposer du matériel biologique nécessaire pour démarrer ou développer leurs élevages. Les cages flottantes, quant à elles, permettent d'élever les poissons directement dans les plans d'eau, en offrant un cadre organisé pour leur croissance. Elles ouvrent ainsi des possibilités de production qui complètent la pêche de capture.

L'enjeu est de produire davantage de poissons sans faire reposer l'approvisionnement exclusivement sur les ressources naturelles disponibles.

Le carburant subventionné

Pour les pêcheurs, les charges d'exploitation peuvent rapidement peser sur la rentabilité de l'activité. Le carburant constitue notamment un poste de dépense important lorsque les embarcations motorisées sont utilisées. La mise à disposition de carburant

subventionné vise donc à réduire cette pression financière. L'effet attendu est multiple : permettre aux pêcheurs de poursuivre leur activité dans de meilleures conditions et contribuer à préserver la rentabilité de leurs sorties.

Cette mesure a aussi une dimension alimentaire. Lorsque les coûts de production deviennent trop élevés, ils peuvent se répercuter sur les prix de vente. Soutenir les pêcheurs revient donc aussi à agir indirectement sur l'approvisionnement des marchés en produits halieutiques.

Puis est venue une autre question, qui formera les professionnels de demain ?

C'est ici que la politique togolaise prend une dimension particulièrement intéressante. Car moderniser une filière suppose des équipements, mais aussi des hommes et des femmes capables de les utiliser, de gérer une exploitation, de maîtriser les techniques de production et de transformer une activité en véritable entreprise.

C'est dans cette perspective que deux Instituts de formation en alternance pour le développement (Ifad) spécialisés dans les secteurs de l'élevage et de l'aquaculture ont été créés. À Barkoissi, la formation est consacrée à l'élevage. À Elavagnon, elle est orientée vers l'aquaculture. Les jeunes titulaires du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) y suivent un cursus de trois ans conduisant au baccalauréat professionnel.

Le principe est particulièrement révélateur, former autrement pour produire autrement. Les Ifad associent en effet l'apprentissage théorique à une immersion pratique dans les réalités professionnelles. L'objectif n'est pas seulement de transmettre des connaissances, mais de préparer des jeunes à exercer un métier, à gérer une activité et, à terme, à créer leur propre entreprise. Créés en 2019 sur demande du président du Conseil, Faure Gnassingbé, les Ifad répondent à une préoccupation précise : mettre la formation professionnelle au service des secteurs considérés comme prioritaires pour le développement économique.

Le choix de l'élevage et de l'aquaculture n'est donc pas anodin. Il traduit la volonté de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée dans des filières où le potentiel économique est important, mais où les besoins en compétences restent considérables. En six ans, les deux instituts avaient déjà formé 480 jeunes, avec un taux d'insertion professionnelle de 90 %. Plus remarquable encore, près de 70 % des diplômés ont bénéficié d'un accompagnement financier pour s'installer. La logique ne s'arrête donc pas à la formation : elle cherche à accompagner le jeune jusqu'à son entrée effective dans la vie professionnelle.

INONDATIONS : Le gouvernement aux côtés des populations dans l’urgence comme dans la durée

Dans les moments difficiles, notamment lorsque surviennent des catastrophes naturelles, l’exécutif togolais entend rester aux côtés des populations. Face aux intempéries, aux inondations et à leurs conséquences, l’État s’emploie à apporter des réponses concrètes aux familles affectées, aussi bien dans l’urgence que dans la phase de relèvement. Les pluies diluviennes de fin juin ont ainsi entraîné une nouvelle mobilisation des pouvoirs publics en faveur des populations sinistrées.

Les pluies enregistrées les 28 et 29 juin 2026 ont touché plusieurs localités du pays, notamment le district autonome du Grand Lomé ainsi que les préfectures de Vo, des Lacs et du Bas-Mono. Le bilan fait état de 5 décès et de 26 603 personnes affectées, auxquels s’ajoutent d’importants dégâts matériels. Dans le Grand Lomé, le gouvernement a officiellement lancé, le 6 août à Agoè-Nyivé, une opération d’assistance humanitaire destinée aux populations touchées. Pour cette première phase, 7 306 ménages, représentant les 26 603 personnes recensées, sont ciblés.

De l’argent réuni pour répondre aux besoins urgents
L’opération mobilise une enveloppe de plus de 1,1 milliard de francs. Chaque ménage bénéficiaire reçoit un transfert monétaire de 40 000 francs ainsi qu’un kit de première nécessité composé d’un carton de pain de savon, d’un seau, d’une natte et d’un drap. Cette assistance permet aux familles sinistrées de faire face aux besoins les plus immédiats et à faciliter leur relèvement progressif. Elle intervient alors que les besoins d’assistance initialement évalués pour le Grand Lomé étaient estimés à 304,86 millions de

francs CFA. L’assistance aux sinistrés ne constitue qu’un volet de la réponse publique. Le dispositif national d’urgence assure également la coordination des interventions et la surveillance des zones affectées. La veille hydrométéorologique, le suivi des niveaux d’eau, l’évaluation des pertes et dégâts, la surveillance des ouvrages routiers et des infrastructures d’assainissement ainsi que le maintien des dispositifs de secours se poursuivent. Cette approche marque une volonté d’agir à la fois dans l’urgence et dans l’anticipation. En mars 2025, le gouvernement avait ainsi fait le bilan du Plan de préparation et de réponse aux inondations dans le Grand Lomé : 37 des 38 activités prévues pour 2024 avaient été réalisées, avec un financement de 50 millions de francs CFA, complété par un appui additionnel de 1,69 milliard de francs. Ces actions concernaient notamment l’entretien des équipements d’intervention, l’acquisition de motopompes et le drainage des eaux.

L’intervention actuelle ne constitue pas une première
En 2025, le ministère chargé de l’Action sociale avait lancé une opération nationale destinée aux victimes d’inondations, de tornades, d’incendies et

d’autres catastrophes naturelles. Des vivres et des non-vivres avaient été distribués aux ménages sinistrés pour couvrir leurs besoins essentiels et les aider à reprendre progressivement leurs activités. En 2024, plus de 13 000 personnes issues de 2 717 ménages avaient également bénéficié d’une assistance au niveau national. L’opération, soutenue par la Cedeao et mise en œuvre avec le Programme alimentaire mondial (PAM), représentait plus de 651 millions de francs CFA pour le volet togolais de relèvement post-inondation et de sécurité alimentaire. L’action de l’État avait déjà été perceptible en 2023. Dans les Savanes et la Kara, près de 52 000 personnes avaient été ciblées par des opérations d’assistance, avec notamment 961 tonnes de vivres mobilisées. La même année, dans le Grand Lomé, après les pluies du 12 juillet, plus de 1 040 ménages, soit 6 428 sinistrés, avaient reçu des vivres et des non-vivres avec l’appui de l’OCDI-Caritas Togo. Cette continuité remonte encore plus loin. En 2021, par exemple, plus de 15 000 ménages avaient déjà été assistés à la suite de catastrophes naturelles. Résumons-nous, lorsqu’un besoin se présente, le gouvernement mobilise les moyens nécessaires pour apporter l’aide qui s’impose. Une responsabilité qui relève avant tout du devoir de l’État envers ses populations et qui s’inscrit dans la vision portée par le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, dont l’action place la protection et le bien-être des populations au cœur des priorités publiques.

Une unité de transformation a besoin d’un approvisionnement suffisamment abondant, régulier et de qualité pour fonctionner dans la durée. Le financement de l’amont agricole devient ainsi une condition de viabilité de l’aval industriel. La logique est donc circulaire : soutenir la production permet d’alimenter la transformation ; développer la transformation crée de nouveaux débouchés pour la production ; et ces débouchés peuvent, à leur tour, stimuler l’investissement et la professionnalisation des producteurs.

Une agriculture qui veut désormais peser dans l’économie
Pris séparément, les 20 milliards de francs CFA mobilisés, les 7 centres de transformation agricole, les laboratoires de contrôle et les 5 aires modernes d’abattage pourraient apparaître comme une succession de réalisations. Mis en perspective, ils racontent une transformation plus profonde de la politique agricole. Le Togo cherche progressivement à articuler production, financement, transformation, contrôle de qualité et commercialisation. Cette approche permet de regarder l’agriculture non plus uniquement comme un secteur destiné à nourrir la population, mais également comme un espace de création de richesse, d’emplois et d’opportunités entrepreneuriales. Avec la Feuille de route 2020-2025, le Togo a donc commencé à poser les fondations d’un modèle dans lequel l’agriculture et l’industrie ne fonctionnent plus en parallèle, mais se répondent. Avec celle prévue de 2026 à 2031, la dynamique sera consolidée.

DE LA TERRE AU MARCHÉ L’agro-industrie togolaise passe d’un cap à un autre

Produire davantage ne suffit plus. Encore faut-il transformer, conserver, valoriser et commercialiser. Au Togo, la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 a progressivement déplacé le curseur de la politique agricole vers une logique plus intégrée, où le financement des producteurs côtoie les infrastructures de transformation, les laboratoires de contrôle et les équipements d’abattage.

Avec environ 20 milliards de francs CFA mobilisés sous forme de crédits intrants et de subventions, 7 centres de transformation agricole construits dans l’agropole de la Kara, plusieurs laboratoires de contrôle de la qualité des aliments et 5 aires modernes d’abattage mises en service, le pays a posé des jalons importants vers une agriculture créatrice de valeur.

De la terre au marché, changer de modèle
Longtemps, la performance agricole pouvait être appréciée principalement à l’aune des superficies cultivées ou des volumes récoltés. Cette approche, indispensable mais incomplète, ne permet pourtant pas de mesurer toute la richesse qu’une production peut générer. Une tonne de céréales vendue brute n’a pas la même valeur économique qu’une tonne transformée en farine ou incorporée à un produit fini. Un fruit commercialisé à l’état frais ne représente pas le même potentiel qu’un fruit transformé, conditionné et

conservé. Le lait, la viande, le poisson ou les productions végétales peuvent, eux aussi, changer d’échelle économique dès lors qu’ils entrent dans des circuits de transformation structurés. C’est précisément cette mutation que les investissements réalisés au cours de la période 2020-2025 cherchent à accompagner. L’enjeu n’est plus seulement de produire, il est de faire en sorte que la valeur ajoutée reste davantage au sein de l’économie nationale.

Le financement, premier maillon de la chaîne
Les 20 milliards mobilisés sous forme de crédits intrants et de subventions constituent l’un des leviers de l’offensive. Un financement de cette nature agit bien au-delà de la seule campagne agricole. Il permet aux producteurs d’accéder à des intrants, de maintenir ou d’accroître leur capacité de production et, par conséquent, d’alimenter régulièrement les chaînes de transformation. Car l’agro-industrie ne peut prospérer sans matière première.

Courtes contre la montre

Des ports de voiles masqués interdits !

Suite au vol d’un nouveau-né le jeudi dernier au Centre hospitalier universitaire Sylvanus Olympio (C.H.U-S. O) de Lomé, la direction générale a renforcé les mesures de sécurité dans ses locaux. Ainsi donc des panneaux de sensibilisation ont été placés dans l’enceinte du CHU Sylvanus Olympio précisément dans les salles d’hospitalisation et bien évidemment à la Maternité. Portant sur les voiles autorisés et interdits pour raison de sécurité. Cette campagne de sensibilisation sur les ports de voiles autorisés vise à renforcer les mesures de sécurité afin de prévenir tout vol à l’avenir. Sur les panneaux, il est clairement visible les formes de port de voiles autorisées et celles non autorisées. Pour rappel, le jeudi 16 septembre 2026, un nouveau-né de sexe féminin a été volé à la maternité du CHU SO aux environs de 11h. Ceci par une femme voilée non formellement identifiée qui s’est introduite dans une des salles d’hospitalisation de la maternité du Centre hospitalier universitaire Sylvanus Olympio (C.H.U-S. O) de Lomé. Après un temps de pause et d’observation, elle a profité de la sortie de la personne ayant la garde du nouveau-né pour s’emparer de ce dernier de sexe féminin et se fondre dans la nature. Notons que dès que le forfait a été constaté, le directeur du C.H.U. S.O, Colonel Agbobli Yawo Apélété, a indiqué avoir procédé au bouclage des lieux et des recherches actives ont été lancées. « Les services de la gendarmerie, alertés, sont arrivés sans délai et ont entrepris les investigations », a-t-il déclaré. De plus, les enregistrements vidéo sont en cours d’exploitation pour une identification formelle du criminel et de ses complices éventuel (le)s.. Il faut ajouter que des personnes proches de l’entourage du nouveau-né ont été auditionnées par les services d’enquêtes. Également des mesures additionnelles proportionnées ont été prises pour renforcer la sécurité au sein du CHU-S.O.

Nouveaux visage des bâtiments scolaires !

Initié par les pouvoirs publics avec l’appui de partenaires internationaux, le Projet d’amélioration de la qualité et de l’équité de l’éducation de base (PAQEEB) poursuit son déploiement dans plusieurs localités. Sa mise en œuvre a notamment permis de réhabiliter des bâtiments scolaires et d’en construire de nouveaux, comme dans la commune de Wawa 3, dans la région des Plateaux. Le bâtiment comprend plusieurs salles de classe équipées de tables-bancs et de bureaux pour les enseignants, un bureau de direction, des blocs sanitaires, ainsi que des équipements d’entretien et des dispositifs de lavage des mains. Des réalisations qui répondent, selon les autorités éducatives de la région, aux besoins des populations locales et facilitent l’accès pour tous à une éducation de base de qualité. Un projet financé à hauteur de 60,1 millions de dollars : Financé par le Partenariat mondial pour l’éducation (PME) et la Banque mondiale, le PAQEEB continue de changer significativement le visage du système éducatif en offrant des espaces d’apprentissage adéquats aux élèves qui permettent d’améliorer le système éducatif. Lancé il y a 4 ans, le projet a permis de construire et de moderniser plusieurs centaines de bâtiments scolaires à travers le pays. Il s’achèvera à la fin du mois d’octobre.

Des chantiers lancés !

Le gouvernement se prépare à lancer une quinzaine de chantiers dans le cadre du Programme national d’entretien routier 2026. Près de 2,3 milliards de Fcfa seront mobilisés pour améliorer l’état de plusieurs axes. Parmi les tronçons concernés figure la portion Atakpamé-Nangbéto, dans la région des Plateaux. Les travaux doivent faciliter l’accès au lac Nangbéto, important site de production halieutique, et comprendront la réalisation d’ouvrages hydrauliques et d’assainissement. Le chantier, prévu pour six mois. Dans le sud du pays, l’axe Afagnan-Agoméglozou, en direction de la frontière béninoise, fait également partie des interventions annoncées. Long d’environ 10 km, ce tronçon connaît depuis plusieurs années une dégradation avancée. D’autres chantiers sont annoncés, notamment sur l’axe Bafilo-Dacko-Bassar, ainsi que sur les voies de Kétao et Mango et dans la région Centrale. Le Togo a déjà consacré des dizaines de milliards depuis de longues années à la modernisation du réseau routier.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC

Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL

Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE

LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE

Rad Graphic Sarl U

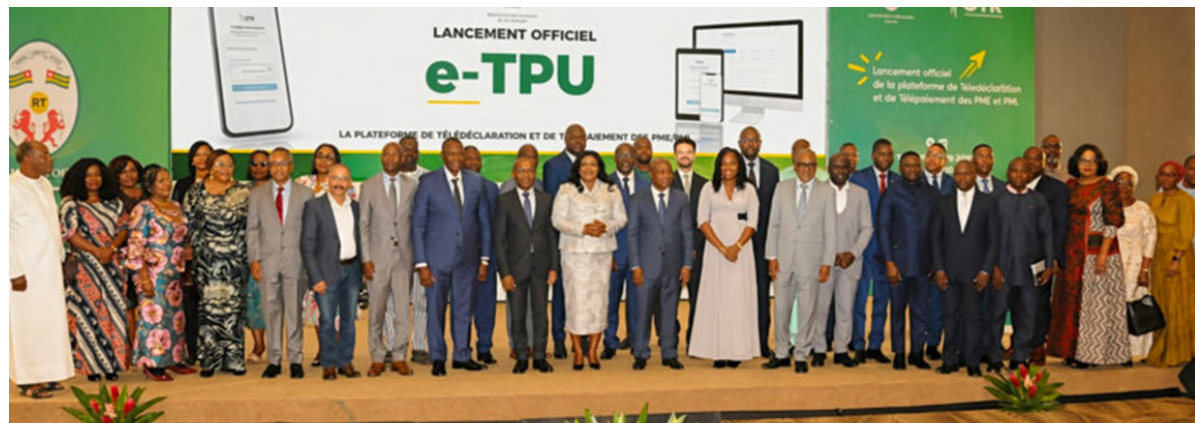
2 000 exemplaires

FISCALITÉ : L'OTR lance la plateforme e-TPU pour les PME/PMI

Lomé, le 17 septembre 2026-(©AfreePress)- Les petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI), ainsi que les microentreprises, artisans et commerçants relevant de la taxe professionnelle unique (TPU), disposent désormais d'un nouvel outil pour accomplir leurs obligations fiscales. L'Office togolais des recettes (OTR) vient de lancer officiellement, la plateforme de télédéclaration et de télépaiement de la Taxe professionnelle unique e-TPU au cours d'une cérémonie intervenue ce jeudi 17 septembre 2026 à Lomé.

La cérémonie a été présidée par le ministre des Finances et du Budget, Essowè Georges Barcola, en présence de la commissaire générale de l'OTR, Yawa Djigbodi Tsegan, du président du patronat Sedolo Laurent Tamégnon, ainsi que de plusieurs acteurs du secteur privé et partenaires de l'administration fiscale. Selon Mme Tsegan, cette plateforme constitue une avancée concrète dans la modernisation de l'administration fiscale. Elle permet désormais, a-t-elle souligné, aux contribuables de déclarer et de payer leur TPU en ligne, sans déplacement dans un centre des impôts ni attente au guichet. Intégrée au système e-TAX et adossée

au numéro d'identification fiscale (NIF), la plateforme permet notamment la déclaration et la liquidation de la taxe, le suivi des échéances, la sécurisation des paiements ainsi que la consultation de l'historique et de la situation fiscale du contribuable. « Désormais, déclarer et payer sa taxe professionnelle unique ne demandera plus ni déplacement ni file d'attente », a indiqué la commissaire générale, soulignant que la réforme vise également à renforcer la conformité volontaire, l'équité entre contribuables et la confiance entre l'administration fiscale et les usagers. Pour le ministre Essowè Georges Barcola, l'e-TPU participe à la trans-



formation des processus et des pratiques de l'administration fiscale. Il a relevé plusieurs avantages liés à cette réforme, notamment la réduction des délais et des coûts, l'amélioration de la traçabilité des opérations et la disponibilité de données plus fiables pour le pilotage de la fiscalité. La plateforme est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 depuis un téléphone, une tablette ou un ordinateur. Elle a également été conçue pour fonctionner avec des té-

léphones d'entrée de gamme et des réseaux basiques, afin de favoriser son accessibilité. A cette occasion, le directeur des Systèmes d'information de l'OTR, Edem Amegankpo, a précisé que l'e-TPU constitue la transposition numérique des procédures auparavant effectuées sur support papier. « Il suffit d'avoir un téléphone ou un ordinateur » pour effectuer les opérations jusqu'au paiement, a-t-il expliqué. Une phase de sensibilisation, de for-

mation et d'accompagnement est prévue pour faciliter l'appropriation de la plateforme par les contribuables, notamment ceux qui sont moins familiers avec les outils numériques. Pour accéder au service, le contribuable doit disposer d'un NIF, dont l'obtention peut également se faire en ligne et gratuitement. L'OTR entend ainsi poursuivre la dématérialisation de ses services et contribuer à une administration fiscale plus accessible aux acteurs économiques.

ECOLE TOGOLAISE DE 2023 À 2026 : Quatre ans d'investissements, les chiffres qui parlent

Le système éducatif togolais poursuit sa mue. A l'occasion de la rentrée scolaire 2026-2027, le Gouvernement met en avant plusieurs indicateurs qui témoignent des efforts engagés ces dernières années pour renforcer les capacités d'accueil, accroître les effectifs enseignants et améliorer les performances scolaires.

Pour accompagner les profondes transformations de la société et répondre aux exigences d'un monde en constante évolution, le Gouvernement togolais inscrit la modernisation du système éducatif au cœur de ses priorités. Cette ambition vise à construire une école plus inclusive, performante et résolument tournée vers l'avenir, capable de garantir à chaque citoyen les connaissances, les compétences et les valeurs nécessaires à son épanouissement et à sa pleine participation au développement du pays. Dans cette perspective, la politique éducative nationale s'articule autour de sept axes stratégiques qui constituent les principaux leviers d'une transformation durable de l'école togolaise. Ces axes portent notamment sur l'équité d'accès à l'éducation et à la formation, l'exigence de qualité et d'excellence, ainsi que l'adéquation de la formation et de la recherche avec les besoins et les priorités de la nation. Ils accordent également une place centrale à l'innovation et à la recherche pédagogique et scientifique, à une digitalisation maîtrisée du système éducatif et au développement des compétences transversales et citoyennes.

Enfin, la concertation, la gouvernance participative et la co-construction des politiques éducatives viennent renforcer cette dynamique, en favorisant l'implication des différents acteurs et en créant les conditions d'une école plus ouverte, plus inclusive et davantage en phase avec les enjeux du développement national. A cela s'ajoutent, l'assurance School AMU, qui offre une couverture santé gratuite aux élèves et la gratuité des frais de scolarité au préscolaire, au primaire et au secondaire (collège et lycées) des établissements publics ainsi que, le programme national de cantines scolaires. Ce dernier programme offre des repas chauds gratuits aux élèves des écoles primaires publiques dans les zones les plus vulnérables pour lutter contre la malnutrition et réduire l'abandon scolaire. Des initiatives qui ont porté des fruits.

Près de 900 nouveaux établissements créés

Au cours des dernières années, les pouvoirs publics ont poursuivi leurs investissements afin de rapprocher davantage l'offre éducative des populations et d'améliorer les conditions d'accueil des apprenants. Sur les trois dernières années, 898 établissements scolaires ont été créés,

dont 471 au cours de l'année scolaire 2024-2025, 184 en 2025-2026 et 243 pour l'année scolaire 2026-2027. Après le ralentissement enregistré en 2025-2026, le rythme des créations repart ainsi à la hausse avec 59 établissements supplémentaires par rapport à l'année précédente. Cette politique d'extension de la carte scolaire vise notamment à réduire les disparités territoriales et à répondre à la croissance continue des besoins en matière d'éducation.

Près de 4 000 salles de classe construites ou prévues

L'effort porte également sur les infrastructures scolaires. De 2023 à 2026, le nombre cumulé de salles de classe construites ou prévues atteint 3 918, contre 1 312 en 2023. Les données font état de 1 312 salles en 2023, 1 185 en 2024, 1 340 en 2025 et 81 prévues en 2026. Au total, 2 606 salles supplémentaires viennent ainsi s'ajouter au volume enregistré en 2023. Ces investissements doivent permettre d'améliorer progressivement les capacités d'accueil des établissements et de créer un environnement plus favorable aux apprentissages.

Plus de 45 000 enseignants en 2026

Le renforcement du corps enseignant constitue un autre volet important de cette transformation. Entre 2024 et 2026, l'effectif global des enseignants est passé de 36 914 à 45 233, soit une hausse de 8 319 enseignants, correspondant à une progression de 22,54 %. La progression est particulièrement marquée dans le préscolaire, où les effectifs sont passés de 3 826 à 5 365 enseignants, soit une hausse de 40,22 %. Le lycée enregistre également une progression significative de

29,86 %, tandis que l'enseignement technique progresse de 25,59 %. Pour cette rentrée, la dynamique doit encore être renforcée avec l'arrivée de 3 440 nouveaux enseignants fonctionnaires, parmi lesquels 304 enseignants de mathématiques, de physique-chimie et de technologie. A ceux-ci s'ajoutent 101 Fab managers chargés notamment d'accompagner le fonctionnement des FabLabs éducatifs.

Des résultats en progression dans plusieurs examens

Les performances scolaires constituent également un indicateur important de l'évolution du système éducatif. Entre 2024 et 2026, plusieurs examens enregistrent des progrès significatifs. Le taux de réussite au Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) passe ainsi de 44,09 % en 2024 à 57,35 % en 2026, soit une progression de 13,26 points. Au BAC 2 général, la hausse est encore plus importante, avec un taux de réussite qui passe de 44,61 % à 82,17 %, soit 37,56 points supplémentaires. Le Baccalauréat technique deuxième partie (BAC2 Technique) connaît également une progression notable, de 58,06 % à 81,66 %, tandis que le taux de réussite au Brevet de Technicien (BT) passe de 61,34 % à 78,14 %. Au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), il progresse de 86,29 % à 93,82 %. Tous les indicateurs ne suivent toutefois pas la même tendance. Le BAC 1 technique recule de 60,71 % en 2024 à 53,76 % en 2026. Le BEP connaît également une baisse, passant de 98,89 % à 90,03 % sur la même période.

Une école tournée vers les compétences et l'innovation

Au-delà des infrastructures et des effectifs, la transformation engagée entend également agir sur les contenus et les méthodes d'apprentissage. L'introduction progressive des classes de métiers, le développement de l'enseignement scientifique, le déploiement des FabLabs éducatifs et la généralisation progressive de l'anglais au primaire traduisent cette volonté de rapprocher davantage l'école des réalités professionnelles et des besoins de l'économie. La mise en place de la Direction des enseignements privés doit, pour sa part, renforcer la gouvernance et le suivi des établissements privés. A cela s'ajoutent, l'assurance School AMU, qui offre une couverture santé gratuite aux élèves et la gratuité des frais de scolarité et d'examen au préscolaire, au primaire et au secondaire (collège et lycées) des établissements publics ainsi que, le programme national de cantines scolaires. Ce dernier programme offre des repas chauds gratuits aux élèves des écoles primaires publiques dans les zones les plus vulnérables pour lutter contre la malnutrition et réduire l'abandon scolaire. Des initiatives qui font déjà leurs preuves. A travers ces différentes mesures, le Gouvernement entend construire une école plus accessible, plus performante et davantage tournée vers les compétences de demain. Les chiffres enregistrés entre 2023 et 2026 traduisent ainsi une volonté d'agir simultanément sur l'accès à l'éducation, les infrastructures, les ressources humaines, la qualité des apprentissages et l'innovation. Pour l'année scolaire 2026-2027, l'enjeu sera désormais de consolider ces acquis et de poursuivre la transformation du système éducatif afin de mieux répondre aux aspirations de la jeunesse et aux besoins futurs du pays.

Le Magnan Libéré

ECONOMIE

La dette publique «baisse» à 60,2 % du PIB à fin juin 2026

À fin juin 2026, la dette publique togolaise représentait 60,2 % du PIB, contre 62,8 % à fin décembre 2025, soit une baisse de 2,6 points de pourcentage. Le chiffre a été présenté jeudi 17 septembre à Lomé par l'autorité de tutelle, lors de la troisième session ordinaire du Conseil national du crédit (CNC).

Le ratio dette/PIB reste ainsi inférieur au plafond communautaire de 70 % fixé dans l'UEMOA.

Cette baisse du ratio ne signifie toutefois pas que l'encours de la dette a diminué en valeur absolue. Les données de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP), consultées par Togo First, montrent au contraire que l'encours de la dette de l'administration centrale est passé de 4 312,6 milliards FCFA fin 2025 à 4 458,1 milliards au 30 juin 2026, soit une hausse de 3,4 %.

Dans ces conditions, la baisse du ratio s'explique principalement par une progression du PIB nominal plus rapide que celle de l'encours de dette. À titre indicatif, un rapprochement des données de dette avec les ratios communiqués par le gouvernement suggère une hausse du PIB nominal d'environ 7,8 % sur la période, contre 3,4 % pour l'encours de dette.

Sur cette lancée, le gouvernement table par ailleurs sur une croissance de 6,3 % en 2026, après 6,1 % en 2025. Sur la période, la structure même de la dette togolaise a aussi évolué. La dette extérieure a augmenté, passant de 2 068,3 à 2 293,4 milliards FCFA, tandis que la dette intérieure a reculé de 80 milliards, de 2 244,3 à 2 164,7 milliards FCFA.

Du côté de la maturité, l'encours à court terme a fortement diminué, passant de 216,3 à 128 milliards FCFA, alors que la dette à long terme progressait à 4 330,1 milliards FCFA. Le pays a également poursuivi ses ef-

forts de consolidation budgétaire. À fin juin, le déficit global, dons compris, s'établissait à 0,8 % du PIB, selon les données rendues publiques par le ministère des Finances et du Budget, contre 2,4 % un an plus tôt.

Lire aussi : Le Togo prépare un nouveau rebasage de son PIB, attendu d'ici à fin 2026

Le rebasage du PIB pourrait encore modifier le ratio

Un autre facteur pourrait prochainement modifier le ratio dette/PIB : le rebasage des comptes nationaux. L'opération, attendue d'ici à fin 2026, doit permettre d'actualiser la mesure de la taille et de la structure de l'économie togolaise.

Un relèvement du PIB nominal à l'issue de cette opération réduirait mécaniquement le ratio dette/PIB, à encours de dette inchangé. L'ampleur de cet éventuel effet ne pourra toutefois être appréciée qu'une fois les nouveaux comptes nationaux disponibles.

Lors des échanges avec les acteurs du crédit, le ministre des Finances et du Budget a également relevé que le financement de l'économie réelle demeurerait un enjeu pour le gouvernement. Les crédits à l'agriculture ont atteint 15,4 milliards FCFA au premier semestre, contre 8,4 milliards un an plus tôt, soit une progression de 83,3 %.

L'exécutif entend désormais élargir ce financement à d'autres filières ainsi qu'aux très petites, petites et moyennes entreprises (TPME).

ELIM CAN 2027 : LE TOGO OUVRE SA CAMPAGNE FACE AU BURUNDI CE VENDREDI

Les Eperviers face à l'ambition d'une qualification

Le sélectionneur des Éperviers, Patrice Neveu, a dévoilé il y a déjà une semaine la liste définitive des 25 joueurs retenus pour affronter le Burundi, le 25 septembre à Lomé, dans le cadre des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2027.



La sélection togolaise se compose de trois gardiens de but, neuf défenseurs, sept milieux de terrain et six attaquants.

Le technicien français s'appuie sur un groupe mêlant joueurs évoluant au Togo et à l'étranger, avec le retour de plusieurs cadres habituels tels que Kevin Denkey, Djené Dakonam, capitaine de l'équipe, et Kodjo Fodoh Laba. Une seule véritable nouveauté fait son apparition dans cette liste définitive : le défenseur Henri Koudossou, actuellement à l'Arminia Bielefeld en Allemagne, qui pourrait ainsi honorer sa première sélection avec les Éperviers.

Après avoir accueilli le Burundi à Lomé le 25 septembre, le Togo se déplacera quatre jours plus tard à Ndola pour y affronter la Zambie, le 29 septembre, dans le cadre de la deuxième journée des éliminatoires. Logés dans le groupe I de ces qualifi-

cations, les Éperviers évolueront face à des adversaires coriaces : l'Algérie, favorite annoncée de la poule, ainsi que le Burundi et la Zambie.

Conscient de la difficulté de la tâche, Patrice Neveu ne cache pas ses ambitions : « Nous sommes dans une phase de reconstruction, mais nous devons aussi avoir l'ambition de nous qualifier. Les résultats, pour moi, c'est aller chercher cette qualification », avait-il récemment déclaré, tout en reconnaissant la puissance de l'Algérie dans cette poule relevée.

La course à la qualification pour la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2027 démarre ainsi en fin de ce mois de septembre avec les deux premières journées des éliminatoires. La Confédération africaine de football (CAF) a dévoilé le calendrier de cette phase, prévue du 24 septembre au 6 octobre 2026.

Réparties en 12 groupes de quatre,

les 48 sélections engagées disputeront une campagne en six journées, avec des rencontres à domicile et à l'extérieur. Plusieurs affiches retiendront l'attention dès cette première fenêtre internationale, notamment Côte d'Ivoire-Ghana, Maroc-Gabon, Égypte-Angola et Algérie-Zambie.

Dans le groupe I, le Togo fera son entrée en lice le vendredi 25 septembre face au Burundi. La rencontre est programmée à 16 heures GMT. Les Éperviers enchaîneront ensuite avec un déplacement en Zambie, le 29 septembre, pour leur deuxième match des éliminatoires.

La deuxième journée sera également marquée par plusieurs confrontations, dont Lesotho-Maroc, Burundi-Algérie, Mozambique-Soudan et Éthiopie-Sénégal.

Après cette première séquence, les éliminatoires reprendront lors de la fenêtre internationale de la FIFA, du 9 au 17 novembre 2026. Les deux dernières journées sont, quant à elles, prévues du 22 au 30 mars 2027.

À l'issue de la phase de groupes, les deux premières équipes de chaque groupe ne comprenant pas de pays hôte décrocheront leur qualification pour la phase finale. Le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, coorganisateur de la CAN 2027, sont d'ores et déjà qualifiés. Dans leurs groupes respectifs, la meilleure équipe parmi les autres sélections obtiendra également son billet.

La phase finale de la CAN 2027 se déroulera du 19 juin au 17 juillet 2027 au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda.

Après plusieurs années d'absence des grandes compétitions continentales et internationales, la sélection togolaise entend renouer avec les rendez-vous majeurs et le succès.

AGROPOLE DE KARA

Quand la terre devient synonyme de bonheur pour la population

Dans l'agropole de Kara, les pourcentages ne sont pas de simples colonnes dans un bilan. Ils racontent une agriculture qui gagne en productivité, en moyens et en perspectives. Depuis 2020, le premier projet d'agropole intégrée du Togo, soutenu par la Banque africaine de développement (BAD), a déployé un modèle où la production agricole n'est plus pensée seule, mais reliée au stockage, à la transformation, à la logistique et à la commercialisation.

Avec 39 Zones d'aménagement agricole planifiées (Zaap) couvrant 12 350 hectares, l'expérience affiche des résultats reluisants et un potentiel encore considérable.

Trois cultures, trois bonds en avant

Les chiffres parlent d'abord de rendement. Dans les espaces couverts par l'agropole, le maïs enregistre une progression de 122 %, le riz de 75 % et le soja de 27 %. Trois performances qui donnent une traduction concrète à l'intensification de l'activité agricole et aux différents appuis apportés aux producteurs.

Un rendement qui progresse, ce n'est pas seulement davantage de récoltes sur une même superficie. C'est aussi la possibilité d'améliorer les revenus lorsque les conditions de commercialisation sont favorables, de mieux approvisionner les marchés et de renforcer la disponibilité

des matières premières destinées à la transformation.

Pour les producteurs, la productivité devient ainsi le premier levier d'une chaîne beaucoup plus vaste. Car l'agropole n'a pas été conçue pour que les récoltes s'arrêtent au bord du champ. Elle cherche précisément à faire circuler la valeur, de la parcelle jusqu'au marché.

12 350 hectares pour changer la logique agricole

Avec ses 39 Zaap réparties sur 12 350 hectares, l'agropole dispose d'une assise foncière qui lui permet d'expérimenter une autre manière d'organiser la production. Le principe est simple dans son énoncé, mais ambitieux dans sa portée : réunir, sur un même territoire, les principaux maillons d'une chaîne de valeur agricole.

Produire, oui ; mais également stocker, transformer, transporter et

vendre. Cette approche rompt avec une agriculture où chaque étape peut fonctionner séparément. Elle rapproche au contraire les producteurs des infrastructures et des acteurs économiques susceptibles de donner une seconde vie à leurs récoltes.

C'est toute la philosophie d'une agropole intégrée : faire du territoire agricole non plus seulement un espace de production, mais un espace de création de valeur.

Des intrants pour faire pousser la productivité

Les performances enregistrées ne sont pas tombées du ciel. Depuis 2020, l'appui aux producteurs s'est notamment matérialisé par la distribution de 373 tonnes de semences, 5 391 tonnes d'engrais, 10 000 litres de produits phytosanitaires et 1 040 kg d'inoculum de soja.

Derrière ces volumes, il y a une réalité très concrète : donner aux exploitants les moyens d'améliorer leurs conditions de production. Les semences constituent le point de départ de la campagne. Les engrais soutiennent la fertilité et la productivité des cultures. Les produits phytosanitaires contribuent à protéger les exploitations contre certaines

menaces qui peuvent compromettre les récoltes. Quant à l'inoculum de soja, il accompagne une culture dont la performance dépend notamment de la bonne fixation biologique de l'azote.

Autrement dit, l'agropole ne mise pas uniquement sur l'extension des superficies. Elle travaille également sur la capacité de chaque hectare à produire davantage et mieux.

Stocker aujourd'hui pour mieux vendre demain

Une récolte abondante peut paradoxalement devenir un problème lorsqu'elle ne dispose pas de capacités suffisantes de conservation. L'agropole a donc également investi dans le stockage avec 7 magasins d'une capacité de 350 tonnes chacun et 3 autres pouvant accueillir 250 tonnes chacun. Ces infrastructures constituent un maillon discret, mais déterminant. Elles permettent de mieux conserver les productions et offrent davantage de latitude aux producteurs et aux organisations qui les regroupent dans la gestion de leurs stocks.

Par ailleurs, la mécanisation entre dans les parcelles. 30 tracteurs, 15 tricycles et 250 pulvérisateurs ont également été remis aux produc-

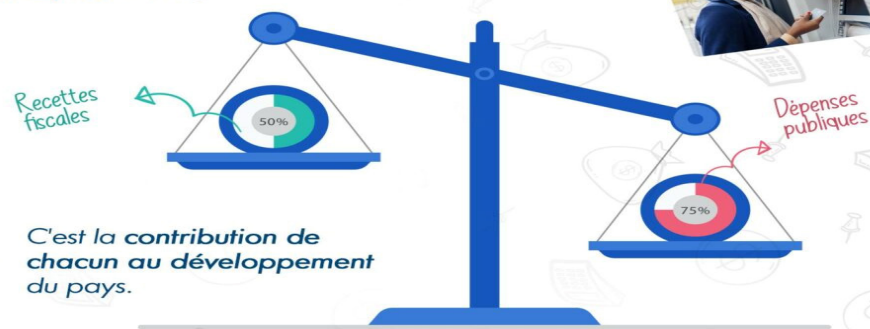
teurs. Là encore, l'effet dépasse la simple acquisition de matériel. La mécanisation peut réduire la pénibilité de certaines opérations, accélérer les travaux agricoles et permettre de traiter des superficies plus importantes dans des délais compatibles avec les calendriers culturaux.

Aussi, l'un des traits les plus significatifs du projet réside dans son impact sur les conditions de vie autour des espaces agricoles. 128 forages et 4 mini-adductions d'eau potable ont bénéficié à quelque 58 000 personnes. Autre indicateur révélateur : 4 opérateurs privés se sont installés sur 4 350 hectares de terres aménagées. Cette présence du secteur privé donne une autre dimension au projet. Elle montre que l'aménagement agricole peut aussi servir de point d'entrée à l'investissement et à la structuration de nouvelles activités. L'agropole de Kara n'est donc pas seulement en train de faire pousser du maïs, du riz ou du soja. Elle fait pousser une autre idée de l'agriculture : une agriculture qui produit, qui conserve, qui transforme, qui attire le capital, qui crée des emplois et qui fait circuler davantage de richesse sur son propre territoire.



1 L'impôt, qu'est-ce que c'est ?

L'impôt est une contribution obligatoire versée par les citoyens à l'Etat pour financer les dépenses publiques (écoles, hôpitaux, routes, sécurité...)



2 Les différents types d'impôts

Il existe plusieurs types d'impôts. En voici quelques exemples :



Impôt sur les revenus : payé sur le salaire ou les bénéfices



TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) : Pour tout achat, la TVA est incluse dans le prix



Taxe foncière : sur les terrains ou les bâtiments.



Impôt sur les sociétés : payé par les entreprises.



Tous ces impôts participent au fonctionnement de l'Etat. Leur instauration, leur calcul, leur perception et leur contrôle sont encadrés par le Code Général des Impôts et la Loi des Finances votés à l'Assemblée Nationale.

3 Qui doit payer les impôts ?



Travailleurs indépendants : artisans, commerçants, professions libérales



Travailleurs salariés, Fonctionnaires, Propriétaires de terrains ou d'immeubles



Les entreprises, les administrations publiques, les organisations à but non lucratif, les associations...



Les consommateurs



Nous sommes tous concernés par l'impôt : que ce soit directement (revenus, entreprises) ou indirectement (TVA sur les achats).

4 Qui collecte les impôts ?

L'Office Togolais des Recettes (OTR) est une institution publique créée pour assurer la collecte efficace des impôts et taxes au Togo.



L'OTR a pour missions principales :

- la mobilisation des ressources fiscales et douanières ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- la modernisation des services fiscaux et
- la promotion du civisme fiscal.



Son objectif est d'assurer une collecte transparente, équitable et de contribuer au développement socio-économique du Togo.

5 Où vont nos impôts collectés ?

L'argent que vous payez sous forme d'impôt est versé au Trésor Public, qui est la caisse centrale de l'Etat.



Le Contribuable
Citoyen, commerçant, entreprise... etc. déclare ses activités et revenus, puis paie ses impôts à



L'administration fiscale
Elle collecte les impôts et taxes, contrôle les déclarations et veille à la conformité fiscale.



La caisse de l'Etat
L'OTR reverse l'argent collecté au Trésor Public, qui l'utilise pour financer les écoles, hôpitaux, routes, payer les fonctionnaires, soutenir les projets de développement.

6 Pourquoi payer ses impôts ?

Les impôts sont utilisés pour financer les dépenses publiques, notamment dans :

L'éducation



Salaires des enseignants, construction d'écoles, fournitures pédagogiques

Les infrastructures



Construction de routes, ponts, écoles, hôpitaux, réseaux d'eau et d'électricité

Les services publics



Fonctionnement des ministères, préfectures, mairies, gestion des déchets, reboisement, protection des ressources naturelles

La santé



Assurance maladie universelle, équipements médicaux, hôpitaux publics, salaires du personnel soignant

La sécurité



Maintien de l'ordre, protection des citoyens, lutte contre la criminalité, défense du territoire, sécurité aux frontières, soutien en cas de crise.

La culture



Musées, bibliothèques, centres culturels, festivals, stades, terrains de jeux, soutien aux fédérations sportives, maisons des jeunes.

7 Comment avoir les vraies informations sur les impôts ?

Désormais contactez notre centre de contacts

8201

Une équipe dédiée répond à vos demandes de renseignements et d'informations.

Lundi - vendredi | 07h - 19h



ou scannez le QR code pour accéder à notre portail web

